

DAVANTAGE DE COVOITURAGE

= MOINS D'EMBOUTILLAGES !



LES PENDULAIRES
ADEPTES DE COVOITURAGE PEUVENT OBTENIR
1 MACARON «ZONE URBAINE»
VALABLE **POUR 4 VÉHICULES**.

TOUTEFOIS, CE TYPE DE MACARON COLLECTIF NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE PAR UNE CONDUCTRICE
OU UN CONDUCTEUR À LA FOIS. SON EMPLOI SIMULTANÉ SUR PLUSIEURS VÉHICULES EST INTERDIT.



HYPERCENTRE

En **zone bleue**, le régime de parcage avec **disque de stationnement** s'applique à toutes et tous, y compris aux détenteurs du macaron.

Temps de stationnement autorisé: 1h.



ZONE BLEUE

Une **autorisation de stationner en zone bleue sans limites de temps** peut être octroyée au(x):

- **personnes handicapées** disposant d'une carte de stationnement,
- **médecins** ayant leur cabinet en ville et astreints à un service de garde,
- **personnel soignant** assurant des activités médicales ou paramédicales (soins et repas à domicile, transport de personnes handicapées),
- **artisans** engagés sur un chantier situé en ville,
- **marchands ambulants** présents au marché.

CENTRE-VILLE ÉLARGI

• **Sans macaron, en zone blanche**, le stationnement est limité à **2h maximum, avec disque de stationnement, du lundi au vendredi, de 7h à 19h.**

• **Les détenteurs et détenteurs de macaron(s)** peuvent stationner leur(s) véhicule(s) **pour une durée illimitée.**

• **Les personnes ayant payé leur place de parking** par le biais d'une carte à gratter ou de l'application *Parkingpay* peuvent stationner en zone blanche, selon la durée indiquée sur leur document.



ZONE BLANCHE



VILLE DU LOCLE

LES BRENETS SAUT DU DOUBS

PLAN DE STATIONNEMENT

NOUVELLES RÈGLES EN VIGUEUR
DÈS LE 1^{ER} JUILLET 2022

**ADRESSES UTILES
POUR L'OBTENTION DE MACARONS
OU D'AUTORISATIONS SPÉCIALES**

**HYPER-
CENTRE**

**CASES BLEUES
DURÉE DE STATIONNEMENT
AUTORISATIONS SPÉCIALES**

HABITANT-E-S

1h
avec un disque
de stationnement officiel

PENDULAIRES

1h
avec un disque
de stationnement officiel

VISITEUSES/VISITEURS

1h
avec un disque
de stationnement officiel

ENTREPRISES LOCLOISES

1h
avec un disque
de stationnement officiel

Une autorisation de stationner en zone bleue sans limites de temps peut être octroyée aux personnes disposant d'une carte de stationnement pour personnes handicapées, aux médecins ayant leur cabinet en ville et astreints à un service de garde, au personnel soignant assurant des activités médicales ou paramédicales (soins et repas à domicile, transport de personnes handicapées), aux artisans engagés sur un chantier situé en ville et aux marchands ambulants présents au marché.



Informations sur le plan de stationnement, sur le site internet de la Ville du Locle.



Achat d'une nouvelle autorisation de stationnement par le biais du Guichet unique.



Facilités de parcage pour les personnes handicapées, délivrées par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).



Obtenir l'application Parkingpay pour smartphone

< Sur Google Play (appareils Android)
Sur Apple App Store (appareils iOS) >



**CENTRE-
VILLE
ÉLARGI**

**CASES BLANCHES
DURÉES DE STATIONNEMENT**

HABITANT-E-S

SANS MACARON

AVEC MACARON

**lun - ven
de 7h à 19h**

2h
avec un disque
de stationnement officiel

soirs + nuits

**sam - dim
+ jours fériés**

libre

0.-
pas de macaron

Émoluments administratifs:
25.-/an la première année,
20.-/an
à partir de la 2^e année
(renouvellement).

- Les personnes détentrices d'un véhicule et inscrites auprès du Contrôle des habitants reçoivent automatiquement un macaron «habitant» à leur domicile.

- Toute personne résidant au Locle qui possède plusieurs véhicules peut obtenir 1 macaron «habitant» pour chaque véhicule immatriculé à son nom.

PENDULAIRES

SANS MACARON

AVEC MACARON

**lun - ven
de 7h à 19h**

2h
avec un disque
de stationnement officiel

soirs + nuits

**sam - dim
+ jours fériés**

libre

0.-
pas de macaron

120.- pour 1 mois
340.- pour 3 mois
1'100.- pour 12 mois

- Les pendulaires peuvent obtenir des macarons «zone urbaine» en remplissant le formulaire en ligne du Guichet unique: www.guichetunique.ch.

- En cas de covoiturage, un macaron «zone urbaine» peut être utilisé pour 4 véhicules différents, mais de manière non simultanée.

VISITEUSES/VISITEURS

SANS AUTORISATION

AVEC AUTORISATION
carte à gratter
OU
application *Parkingpay*

**lun - ven
de 7h à 19h**

2h
avec un disque
de stationnement officiel

soirs + nuits

**sam - dim
+ jours fériés**

libre

0.-
pas de macaron

5.- pour 4h
12.- par jour
48.- par semaine

- À l'attention des visiteuses et visiteurs, des cartes à gratter sont en vente à divers endroits de la ville (accueil touristique, caisse communale, kiosque, hôpital du Locle).

- Des autorisations de parcage sont également disponibles via l'application Parkingpay.

- Avant d'arriver au Locle, les visiteuses et visiteurs ont la possibilité de commander des autorisations de parcage via le site internet du Guichet unique: www.guichetunique.ch

ENTREPRISES LOCLOISES

SANS MACARON

AVEC MACARON

**lun - ven
de 7h à 19h**

2h
avec un disque
de stationnement officiel

soirs + nuits

**sam - dim
+ jours fériés**

libre

0.-
pas de macaron

Émoluments administratifs:
25.-/an la première année,
20.-/an
à partir de la 2^e année
(renouvellement).

- Les entreprises ayant leur siège social au Locle peuvent obtenir jusqu'à 10 macarons «entreprise» gratuits (seuls les émoluments administratifs sont facturés) qui leur donnent le droit de stationner leurs véhicules d'entreprise de manière illimitée dans les cases blanches limitées à 2 heures.

**ÉMOLUMENTS ET
PROCÉDURES D'OCTROI DES
MACARONS ET AUTORISATIONS
[CHF]**

